

# La Covid-19 confrontée à la société du risque et à l'État de droit

En 1947, paraît *La Peste* d'Albert Camus, premier livre du cycle de la révolte, avant *L'Homme révolté* et *Les Justes*. L'ouvrage rencontre un succès public et critique considérable. Pour plusieurs générations, il a été un initiateur à la littérature, car il appartenait, comme *L'Étranger* du même Albert Camus, aux récits auxquels étaient confrontés les adolescents et adolescentes de ces époques antérieures à l'ère des réseaux sociaux.

*La Peste* a d'abord été considérée comme une allégorie, du moins une allégorie partielle, celle du régime nazi pendant l'Allemagne hitlérienne. Cette allégorie a d'ailleurs donné lieu à de nombreux débats.

Par la suite, et ce fut notamment vrai à partir de 2020, l'alchimie du roman est revenue à ses sources initiales, celles d'une épidémie, qui s'inspirait des épidémies de peste bubonique qui avaient frappé Alger, puis Oran, à la fin du deuxième conflit mondial. Lorsque la Covid-19 devint une pandémie à la fois mondiale et nationale, avec des solutions différenciées selon la culture et l'histoire des pays, la réflexion fut confrontée aux multiples discussions qui accompagnèrent le développement de la Covid-19.

Ce fut notamment une confrontation avec la réflexion sur la sociologie du risque, pour reprendre l'intitulé d'un ouvrage de Patrick Peretti-Watel (Peretti-Watel 2000)<sup>1</sup>.

Le concept de risque, selon le philosophe François Ewald (Ewald 1996), est apparu aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, avec l'assurance maritime, lorsque les armateurs ont voulu

---

1. Voir aussi Peretti-Watel, P. (2010). *La société du risque*. La Découverte. Patrick Peretti-Watel, qui fut directeur de recherche INSERM au laboratoire VITROME, codirigea, dans l'IHU Méditerranée Infection et décision, l'équipe Risques et actes médicaux.

pallier les bien réels risques maritimes en instaurant des systèmes assurantiels, avec un fonds que tous les armateurs abondaient. Jusque-là, le naufrage était considéré comme un aléa, accepté tant bien que mal, avec un relatif fatalisme. Le naufrage, ou l'échouement, ou autre péril maritime ont été perçus comme des risques, dans la mesure où les armateurs ont eu conscience de cette menace et sont entrés dans un processus visant à s'en prémunir. La menace peut correspondre à une réalité ou être imaginaire.

Par ailleurs, le risque correspond à un événement accidentel. Après la mise en place des assurances maritimes, Colbert établit par ordonnance que les assurances s'appliquent aux dégâts maritimes des fortunes de la mer, telles les tempêtes, et non aux dommages matériels induits par des erreurs des assurés ou par des mutineries. Les événements qui génèrent l'assurance sont plutôt imprévisibles.

En matière de crise sanitaire, la grippe dite espagnole, qui sévit à la fin de la première guerre mondiale, puis après la première guerre mondiale causa 50 à 60 millions de victimes, mais ne pouvait alors être assimilée à un risque, car personne n'était en mesure d'envisager des mesures de prévention et de contrôle. *A contrario*, la grippe H1N1 ou le coronavirus sont des risques, puisque ces épidémies ont été anticipées (surtout la grippe H1N1) et que les autorités étatiques ont cherché à les juguler.

Dans les sociétés contemporaines, chaque humain est tenu de prendre conscience des risques existants et de parvenir à un contrôle, en prenant appui sur les acquis cognitifs disponibles, et, notamment sur les statistiques. Antony Giddens (Giddens 1994) a travaillé sur ces questions. Selon lui, tous les individus ne se conforment pas à cette rationalité et il convient donc d'examiner comment la diversité sociale intervient dans la notion de risque et de se projeter également dans l'avenir en prenant en compte l'évolution de ce concept.

Ulrich Beck (Beck 2008) démontre que les risques actuels sont des menaces que nous ne voyons pas, que nous n'entendons pas. Il les appelle les « risques de la nouvelle modernité ». Il s'agit des radiations nucléaires, de la pollution, des virus, avec des externalités d'activités productives, qui sont à l'origine de biens tangibles, avec de la valeur, et des risques silencieux, ce qui encourage l'extension, la prolifération. Dans la société du risque, *via* l'essor des progrès technologiques, il est possible de maîtriser davantage de dangers, mais de nouveaux risques sont inévitables. Ulrich Beck souhaitait un Parlement mondial, qui n'advint pas de son vivant. Mais il existe bien une néo-mondialisation des risques. Ces derniers sont souvent ignorés, car les sociétés mettent en priorité l'accent sur la richesse immédiate, consommable et consommée. Avec les échanges toujours plus internationaux, les virus circulent très rapidement, et pendant la pandémie de Covid-19, des limitations ont été apportées à la liberté de recourir à l'aviation pour passer d'un État à l'autre.

Beck a également insisté sur le « désenchantement » de la science par elle-même. Au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, les scientifiques ont exercé leur esprit critique à l'objet de leurs études ce qui permettait de mettre à bas des croyances incertaines ou des superstitions. Mais à partir de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les scientifiques ont appliqué le doute à la science elle-même, ce qui coïncidait avec la multiplication des théories scientifiques contradictoires ; ces désaccords ne facilitaient pas la gestion des risques contemporains.

Ainsi, pendant la crise sanitaire de la vache folle, le risque de transmission de l'ESB à l'homme a induit des controverses, amplifiées par l'avènement de la civilisation médiatique. L'ESB n'était à l'origine d'aucune victime humaine mais le microbiologiste Richard Daley envisageait plusieurs centaines de milliers de morts par an. En France, l'épidémie H1N1 en 2009 a généré des controverses : les pouvoirs publics considéraient que le danger était gravissime, contrairement au médecin et au député Bernard Debré. Et pourtant, la grippe H1N1 est indiscutablement dans le domaine du risque, puisque, contrairement à la grippe dite espagnole, elle était anticipée : lorsque la grippe H1N1 est arrivée en France, elle avait causé des victimes au Mexique ; l'Organisation mondiale de la santé avait établi des scénarios. Par ailleurs, elle appartenait à la catégorie des menaces invisibles puisque certains malades, en particulier des malades enfants, étaient asymptomatiques. L'invisibilité du risque est un obstacle pour la gestion. Enfin, les échanges sont très rapides, tant pour les marchandises que pour les personnes et correspond à un flux de quelques semaines ; par comparaison, la grippe dite espagnole a fait le tour du monde en une période de deux à trois ans.

Claude Gilbert, directeur de recherche émérite au CNRS, a analysé la notion de crise dans le secteur de la santé publique (Gilbert 2009). Cette crise est présentée sous un angle de surreprésentation ou de sous-représentation, essentiellement dans le domaine médiatique : il peut exister des crises sanitaires sans beaucoup de victimes, comme avec la grippe H1N1 en 2009, ou des crises qui deviennent chroniques. De plus, ces crises sont relayées par des experts qui sont confrontés à de fortes incertitudes, et il n'est pas rare d'assister à une remise en cause des pratiques dans les processus d'expertise<sup>2</sup> : nous essaierons d'examiner ici si les décisions prises dans le coronavirus relèvent davantage du politique ou du scientifique.

Patrick Lagadec<sup>3</sup> a indiqué que la première victime d'une crise sanitaire était le plan conçu pour combattre la crise sanitaire, comme le plan national pandémie grippale, avec des erreurs d'anticipation et une estimation tendancieuse des risques. Des débats s'organisent également sur les éventuels traitements.

---

2. Claude Gilbert indique que la gestion des crises dans la santé publique relève plus du politique que du scientifique dans Gilbert, C., Raphaël, L. (2011). Vers une gestion politique des crises sanitaires. *Les tribunes de la santé*, 2.

3. Directeur de recherche honoraire de l'École polytechnique.

Par exemple, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les autorités américaines ont mis sur pied une campagne pour combattre une attaque bioterroriste à la variole. Les habitants étaient censés se rendre directement dans des centres de vaccination et ne pas aller chercher leurs enfants à l'école. Une enquête a révélé que si cette situation se présentait, les trois quarts des Américains n'obéiraient pas aux consignes.

En France, lors de la grippe H1N1, une campagne de vaccination fut instaurée et seulement 8 % des Français se firent vacciner. Sur le confinement, les stratégies contre la Covid-19 ont été très différenciées : en Chine, fin 2019 et 2020, le confinement était total, alors qu'en Suède, la liberté d'aller et de venir était maintenue.

En résumé, la gestion de ces crises sanitaires est aléatoire.

Quant au principe de précaution, il tend à se généraliser. En France, il a valeur constitutionnelle depuis la charte de l'environnement, en 2005. Et ce principe de précaution était tout d'abord connexe à la problématique environnementale. Mais le principe de précaution a gagné d'autres domaines confrontés à un risque. Lors de la grippe H1N1, en 2009, les décideurs voulurent se prémunir contre le pire mais il fut ensuite reproché aux autorités d'avoir trop dépensé en pare-feux qui s'avérèrent inutiles. Le principe de précaution doit avoir un caractère provisoire, et déboucher sur une politique de prévention. Il doit prendre en compte des risques connus et se contenter de réduire le risque et ses conséquences, comme le fait le vaccin pour une grippe (Moatti et Peretti-Watel 2009).

La gestion du risque se heurte également à d'autres risques, complémentaires ou substituables. Certaines personnes sont conduites à ne pas faire vacciner leurs enfants en raison des effets indésirables dudit vaccin.

Avec la Covid-19, le confinement, l'arrêt de certaines activités économiques sont susceptibles de générer des violences conjugales ou intrafamiliales, et, au niveau de la santé, des états de panique ou dépressifs. L'exécutif peut redouter, comme nous le verrons, des poursuites judiciaires sur la base de la mise en danger de la vie d'autrui, et, sur le plan économique, des faillites d'entreprise et du chômage, car les crises sanitaires sont toutes conjointes à des données politiques, économiques, sociales. Patrick Peretti-Watel cite comme exemple la crise de la vache folle au Royaume-Uni, qui trouve partiellement son origine, selon lui, dans la politique de dérégulation mise en œuvre par M<sup>me</sup> Thatcher, ce qui a induit des normes moins contraignantes dans l'équarrissage, moins de contrôles vétérinaires, et une propagation facilitée de la maladie.

Les crises sanitaires sont révélatrices des faiblesses sociales. Les difficultés qu'ont rencontrées les hôpitaux dans la gestion de la Covid-19 sont la suite du désinvestissement public dans ce secteur et de la mondialisation marchande au profit de la Chine

et de l'Inde, qui exportaient et exportent des masques chirurgicaux, les respirateurs artificiels, et de nombreux médicaments. Elles peuvent offrir dans le même temps des opportunités, comme ce fut le cas au XIX<sup>e</sup> siècle après l'épidémie de choléra, puisque les réseaux d'assainissement furent reconstruits et l'architecture de la capitale repensée avec les travaux haussmanniens. À l'occasion de la Covid-19, le télétravail, qui existait sur le plan juridique, mais n'était pas très développé, devint obligatoire pour une grande partie de la population et la numérisation devint systématique, en engendrant les métavers.

Les crises sanitaires font l'objet d'analyses différenciées selon qu'elles sont étudiées par des experts ou des profanes. C'est vrai notamment en matière de vaccins. En France, une proportion non négligeable de la population se défie parfois des vaccins, et tend à pencher pour ou contre un vaccin en fonction des risques encourus : il ne s'agit pas d'un comportement irrationnel, mais d'une réflexion mesurée par des personnes ayant souvent suivi une formation supérieure. Quant aux experts, ils ne sont pas infaillibles. Bryan Wynne, sociologue britannique, s'est penché sur les limites auxquelles est confronté le savoir expert. Il a travaillé en particulier sur le risque de contamination de la viande de mouton par le nuage radioactif de Tchernobyl, en installant des moutons dans des enclos situés dans des terres différentes. L'expérience a échoué car certaines zones étaient argileuses et d'autres non, ce qui affectait le comportement des moutons. Cet élément était connu des « profanes », les éleveurs, mais non des experts qui, ignorants du savoir profane, ont été induits en erreur. Les profanes sont quelquefois, s'ils sont bien informés, en mesure d'être des lanceurs d'alerte.

Les experts, eux, ont tendance à négliger l'environnement socioculturel des individus. Bruno Latour (Latour 1989) s'est intéressé, ainsi au paradigme épidémiologiste dans la définition des politiques de santé. Philip Morris, l'industriel, s'est plus précisément penché sur des enquêtes épidémiologiques concernant le tabagisme passif dans les années 1990. Il met l'accent sur la prévision des conduites à risque sur la base de la causalité biologique aux dépens des facteurs humains. Patrick Peretti-Watel s'est consacré également au tabagisme (Peretti-Watel 2012) et plus précisément au tabagisme des populations défavorisées, qui ont tendance à résister aux politiques de prévention. Ces personnes en situation de précarité n'acceptent pas ce discours officiel non pas par ignorance, mais par méfiance à l'endroit de la science et des politiques publiques (Hoggart 1970).

D'une manière générale, en matière de crise sanitaire, il existe des risques concurrents à celui de la maladie. Pour le coronavirus, lorsque le confinement est proposé, des réfractaires prennent prioritairement en considération d'autres risques : perte de revenus et chômage, abandon du lien social. Ils craignent davantage les conséquences du mode de gestion du risque sanitaire que le risque sanitaire proprement dit.

Par ailleurs, la dimension sociale est omniprésente. Cela apparaît avec le « paradigme psychométrique » qui date des années 1970. Paul Slovic (travaux à l'université de l'Oregon), dans sa « perception du risque » quantifiait les dimensions du risque retenues par les individus pour évaluer un risque. Il en ressortait que le sentiment d'être en mesure de procéder à des contrôles dépendait surtout des ressources matérielles et culturelles. Mary Douglas (Douglas et Wildavsky 1982), quant à elle, critique l'individualisme holistique et établit une distinction entre le comportement des riches et les pauvres : les « riches » disposent des moyens pour choisir ce à quoi ils s'exposent, alors que les « pauvres » ne peuvent pas choisir, et, en conséquence, supportent et subissent davantage les risques<sup>4</sup>. Les personnes démunies sont plus vulnérables aux crises sanitaires.

La principale problématique concerne cependant l'État de droit et le rôle de la géopolitique, qui interagissent l'un sur l'autre. La Covid-19 est-elle source, dans sa gestion et sa gouvernance, d'une limitation des libertés ? Ces dernières sont-elles contingentes par la géopolitique ?

Dans une première partie, l'étude des sources du droit, et, notamment, de la jurisprudence nous renseignera sur l'évolution de la Covid-19. La gestion de la crise sanitaire, y compris dans sa gouvernance, ne menace-t-elle pas les libertés individuelles et collectives ? Dans une deuxième partie, nous nous interrogerons sur la dimension géopolitique des facteurs pris en compte dans la gestion de la crise, notamment les « vaccins » et l'approche de la sécurité nationale.

---

4. Ainsi, aux États-Unis, les statistiques démontrent que les « Afro-Américains » ont été plus souvent victimes de la Covid-19 que les « Blancs ».